

ALENÇON MAGAZINE



MAI - JUIN 2025

N° 155

www.alencon.fr



DOSSIER La Ville donne de la voie !

COLLECTIVITÉ
PREMIERS SECOURS
PAGE 14

SOLIDARITÉ
**ESCAPADES
ALENÇONNAISES**
PAGE 21

SPORT
**GRAND PRIX
D'ALENÇON**
PAGE 22





PARC DES
PROMENADES
ALENÇON

SAMEDI

28
JUIN

DE 14H
À 18H

Fête du
SPORT
2025

GRATUIT



ALENÇON FAIT ÉQUIPE AVEC LE SPORT !
Tout le programme sur www.alencon.fr

 Ville
d'Alençon



Le printemps d'Alençon s'éveille en fête !

Alençon célèbre l'arrivée des beaux jours avec éclat ! Alors que les fleurs commencent à colorer les parcs et jardins, notre Ville s'est parée de mille couleurs pour la seconde édition du Carnaval d'Alençon. Le carnaval des enfants a réuni plus de 2 000 élèves, et le carnaval de la Ville a rassemblé cette année plus de 5 000 participants.

Merci aux services de la Ville d'Alençon, aux bénévoles, aux écoles, aux centres sociaux et à l'IUT qui ont contribué à la réussite de ce bel événement.

Cette ferveur annonce une saison riche en événements et en moments de partage. Avec le retour des jours ensoleillés, Alençon se prépare à accueillir encore cette année de nombreuses manifestations où la convivialité et la créativité seront à l'honneur comme les Rendez-vous aux Jardins, la Fête du Vélo, la Fête d'Ici et d'Ailleurs, la Fête du Jeu ou encore la Fête de la Musique.

Par ailleurs, le vote du budget vient d'être achevé. C'est une étape essentielle pour notre Ville, dans un contexte budgétaire contraint. Nous avons à Alençon fait le choix de la maîtrise et de la responsabilité pour continuer à soutenir les habitants et l'ensemble des acteurs qui font vivre notre territoire.

Vous retrouverez dans ce magazine une infographie détaillée présentant l'essentiel du budget 2025, notamment avec les grandes dépenses, illustrant notre volonté de renforcer les services à la population tout en maîtrisant les charges.

Alors, que ce soit dans nos rues animées, nos espaces verts en pleine floraison ou à travers les nombreuses manifestations, une chose est certaine : nous restons pleinement mobilisés pour faire d'Alençon une ville où il fait bon vivre.

Bonne lecture.

Joaquim PUEYO

Maire d'Alençon

Président de la Communauté Urbaine d'Alençon

Conseiller départemental de l'Orne

Ancien Député de l'Orne

SOMMAIRE

6 ■ ACTUALITÉS

8 ■ DOSSIER

La Ville donne de la voie !

12 ■ COLLECTIVITÉ

17 ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

18 ■ COMMERCES

20 ■ CITOYENNETÉ

21 ■ SOLIDARITÉ

22 ■ SPORT

23 ■ PORTRAIT D'AGENT

24 ■ CULTURE

28 ■ AGENDA

ARRÊT SUR IMAGES

8 mars – Dénomination de la médiathèque de Perseigne Assia Djebar, en présence de sa sœur



20 mars – La Grande Lessive à Courteille (voir p. 25)



26 mars – Les basketteuses alençonnaises ont assuré le maintien en ligue 2



10 mars et 2 avril – Des élèves des écoles de la Ville d'Alençon et le Conseil



21 mars – Retour des Foulées scolaires pour près de 600 élèves



27 et 28 mars – Carnaval des enfants à destination des écoles, IME et etc



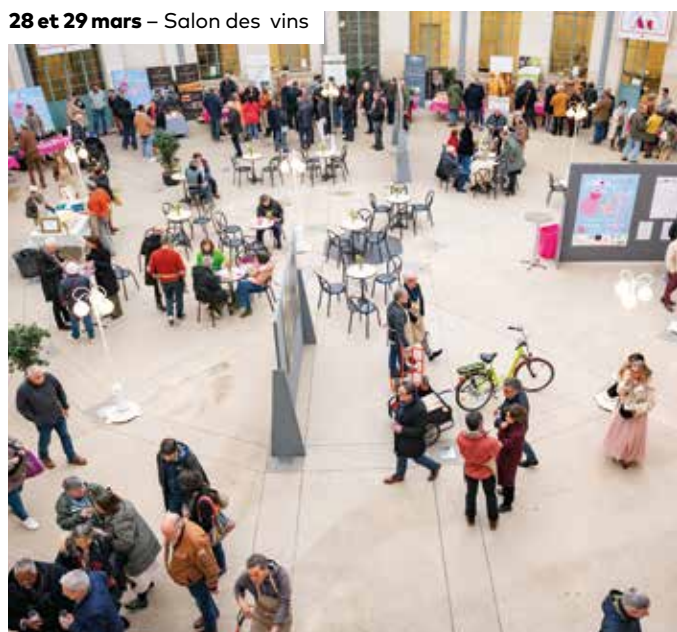
des Jeunes plantent les arbres du Verger de la Libération à Courteille

12 mars – Célébration des 100 ans de Georgette Gilbert, Marie-Louise Muchery, Pierre Lampérière et des 107 ans de Marie-Louise Bastien



23 mars – 800 marcheurs et 2 500 coureurs ont pris le départ de la 2^e édition d'Alençon-La Croix Médavy

28 et 29 mars – Salon des vins



ablissements de la petite enfance



29 mars – Carnaval tout public

● Le 18 mai, tous à vélo !

La Ville d'Alençon et l'association Les Courts Circuits organisent le dimanche 18 mai la 4^e Fête du vélo au parc des Promenades. Au programme des animations variées pour toute la famille : bourse aux vélos (dépôt des vélos le matin à partir de 10 h et vente l'après-midi), vélo smoothie, atelier de réparations et réglages de vélo, BMX sur piste, chasse aux trésors à vélo en centre-ville, vélos connectés...

Les acteurs du village, structures et associations locales qui œuvrent autour du vélo, proposeront différents jeux, un parcours de prévention de la Sécurité Routière, des

expositions, des démonstrations de vélos adaptés aux seniors et personnes à mobilité réduite et un atelier de décorations de vélos sera proposé par les centres sociaux. Des balades sont proposées (départ et arrivée au parc des Promenades) :

● à 14 h, circuits vélo de 30, 50 et 70 km organisés par la FSGT ;

● à 15 h, balade organisée par l'association À Bicyclette. Durée : 1 h. N'oubliez pas votre vélo et votre casque de protection. Pique-nique et restauration possible au parc des Promenades à partir de 12 h.



Dimanche 18 mai à partir de 14 h
au parc des Promenades
Entrée libre
www.les-courts-circuits.fr/feteduvelo
f Les Courts Circuits

● Un week-end sous le signe du jardin et de la solidarité

Organisée par la Ville d'Alençon et le club Inner Wheel, la 22^e édition des Rendez-vous aux jardins se tiendra les samedi 7 et dimanche 8 juin 2025 au parc des Promenades, sur le thème "Jardins de pierres, pierres de jardins".

Près de 60 exposants sont attendus lors de cette manifestation dont feront partie, en dehors des professionnels (horticulteurs, pépiniéristes...), la Ville d'Alençon et ses services (Espaces verts, Déchets Ménagers, opération Nature en ville) et la Société d'Horticulture de l'Orne (SHO). Le réseau des médiathèques et le musée des Beaux-arts et de la Dentelle animeront aussi un espace commun et proposeront différents ateliers en lien avec le thème de cette année. Les deux journées seront ponctuées par des animations et une riche programmation musicale sera proposée.

L'association Inner Wheel redistribuera les recettes, liées à la commercialisation des espaces exposants et à l'activité de vente de gâteaux et boissons à des associations caritatives locales et départementales.



Parc des Promenades
Samedi 7 juin de 10 h à 20 h et dimanche 8 de 10 h à 19 h
Entrée libre
Programme complet à retrouver sur www.alencon.fr

● Inscriptions périscolaires Une obligation à partir du 2 juin



Si les inscriptions scolaires sont ouvertes depuis le 1^{er} avril (voir contact ci-dessous), les inscriptions périscolaires débutent le 2 juin. Elles concernent les accueils du matin et du soir et la restauration scolaire. Il est obligatoire de renouveler l'inscription chaque année afin de mettre à jour le dossier de l'enfant et d'actualiser le tarif applicable en fonction de la situation de la famille (ressources du foyer, lieu de domiciliation).

L'inscription est possible :

● en ligne : www.espace-citoyens.net/alencon/espace-citoyens/

● sur rendez-vous : au service Éducation de la Ville et de la CUA, à la Halle au blé, place de la Halle au blé sur la période de juin à septembre ou dans les Espaces France services, à Perseigne, place de la Paix ou à Courteille, espace Marie Terrier, 28 rue de Vicques.

Pour prendre rendez-vous :

02 33 32 41 00 ou en ligne sur www.espace-citoyens.net/alencon/espace-citoyens/

Service Éducation
serviceeducation@ville-alencon.fr
Tél. 02 33 32 41 00

● Jumelage Alençon/Quakenbrück

Chaque année depuis 1969, les maires, accompagnés de membres du conseil municipal et des Comités de Jumelages des villes d'Alençon et de Quakenbrück, se rendent visite à tour de rôle pour faire vivre les relations amicales et fraternelles entre les deux villes.

En 2025, lors du week-end de l'Ascension, la délégation allemande sera reçue à Alençon. Depuis plus de 50 ans, les acteurs du jumelage ont fait évoluer les échanges. Ces dernières années, pour s'adapter aux enjeux actuels, le traditionnel "cadeau de la ville" a été rem-



placé par la remise d'un chèque à une association. C'est ainsi qu'en 2023, Mme Tülay Tzolak, maire de Quakenbrück, a remis un chèque à l'association Rayon de Soleil d'Alençon. En 2024, Joaquim Pueyo, maire d'Alençon, remettait un chèque à l'association FIZ de Quakenbrück qui œuvre pour l'intégration des jeunes immigrés. Ces dons symbolisent les valeurs de solidarité et d'altruisme partagées par les deux villes et leurs représentants.

valeurs de solidarité et d'altruisme partagées par les deux villes et leurs représentants.

● L'art contemporain à l'honneur

Vingt-six artistes ont été sélectionnés cette année pour exposer lors de la 9^e édition du salon Art sur le fil, manifestation internationale d'art contemporain qui se tiendra du jeudi 12 au dimanche 15 juin 2025 à la Halle au blé d'Alençon. Trois invités d'honneur (An. So, Hubert Duprilot et Laurent Soulet), artistes hors du commun ne manqueront pas de surprendre les visiteurs.

« Nos objectifs ne changent pas », explique Sandrine Potier, présidente de l'association Artistes sur le fil. « Nous cherchons à donner de la visibilité aux artistes dans un lieu magnifique, proposer des œuvres de qualité à un public amateur ou non, attirer un maximum de visiteurs pour démystifier l'art actuel. Et procurer des émotions quelles qu'elles soient ! »



Des visites sont programmées les jeudi et vendredi pour les écoles et les associations.

Tous les jours, des street artists de la région performeront à l'extérieur de la Halle au blé sur quatre gros cubes.

Du jeudi 12 au dimanche 15 juin,
Halle au blé
Jeudi - vendredi - samedi : 10 h - 19 h
Dimanche : 11 h - 18 h
Vernissage : vendredi 13 juin à 19 h
Entrée libre
<https://artsurlefil.fr>

● Concerts, danses et cuisine du monde Unis dans la diversité

La 42^e édition de la Fête d'ici et d'ailleurs se tiendra le dimanche 15 juin prochain au terrain des Pommiers à Courteille. Grand événement interculturel, créé dans le sillage de la marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983, la manifestation entend bien poursuivre la défense de ses valeurs. « Comme chaque année, nous réunissons des associations, membres du collectif organisateur, qui militent au quotidien contre les exclusions et les discriminations de toutes sortes », explique Francis Ménager, président de la Fête d'ici et d'ailleurs.

Animations, jeux, concerts, danses, découverte de cuisines du monde... viendront illustrer la solidarité et la fraternité. Trois espaces de production artistique sont également prévus sur site.

Fête d'ici et d'ailleurs
Dimanche 15 juin, terrain des Pommiers - à partir de 12 h
Entrée libre - [f](#) [Fia Alençon](#)



DOSSIER

La Ville donne de la voie!

Les rues alençonnaises s'adaptent et se transforment pour répondre aux besoins de déplacement de l'ensemble des usagers. L'objectif de la Ville est d'encourager et sécuriser les pratiques de mobilité et d'améliorer le cadre de vie par des installations de proximité au bénéfice du quotidien des habitants. Aménagements cyclables, sécurisation des axes routiers, apaisement aux abords des lieux de vie... S'appuyant sur la mise en place de la zone 30 en 2021 à l'échelle de la ville, de nombreuses opérations de travaux se poursuivent ou sont programmées, conduites par le service Voirie en régie ou par des prestataires.

ZONE 30, POUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DE TOUS

À l'image de nombreuses villes en France, Alençon est officiellement passée en zone 30 en septembre 2021. La mesure s'applique sur l'ensemble des voies, à l'exception des axes structurants restés à 50 km/h (avenues de Koutiala, Basingstoke, Quakenbrück, etc.). En début d'année, la zone 30 a été étendue à l'avenue de Courteille et la rue Marchand Saillant.

Pour rappel, la zone 30 c'est :

- plus de sécurité pour tous les usagers de la route : la limitation de vitesse permet de diminuer considérablement le nombre d'accidents ou d'en limiter la gravité. Les déplacements doux (piétons, cycles) sont plus sûrs ;
- un confort accru dans l'espace public : l'abaissement de la vitesse, c'est moins d'accélération et de freinages. La circulation est apaisée et le trafic est plus fluide ;
- plus de tranquillité : la réduction de la vitesse entraîne une réduction proportionnelle du bruit en ville ;
- des effets positifs sur la santé : quand la vitesse est réduite, la qualité de l'air s'améliore ;
- plus de convivialité : la ville n'est plus seulement un lieu de circulation, mais redevient un espace où il fait bon se promener et se rencontrer.

La mise en place de la zone 30 se traduit par de la signalisation verticale (panneaux) et horizontale (marquages au sol), le développement du régime de priorité à droite dans certains carrefours, ou encore le déploiement du double-sens cyclable dans les rues à sens unique. Ces mesures sont complétées par l'aménagement de dispositifs de ralentissement (chicanes, écluses, coussins berlinois, plateaux ralentisseurs, etc.) pour favoriser une mobilité apaisée et sécurisée à l'échelle de la ville.



PROGRAMME DE RÉFECTION DU MARQUAGE AU SOL

Sécurisation des grands axes

Sur les axes structurants, la Ville va procéder à la reprise des lignes longitudinales et passages piétons effacés.

- avenue de Courteille : reprise de la ligne centrale et marquage de la zone 30



- avenue de Basingstoke : reprise de la piste cyclable sur environ 30 % de sa longueur
- rue d'Argentan : entre le boulevard de Strasbourg et la rue des Frères Nivard
- rue de Villeneuve : retraçage ponctuel du marquage longitudinal
- avenue du Général Leclerc : reprise de la bande cyclable et de certains îlots
- avenue Rhin et Danube : reprise partielle de la bande centrale
- boulevard de la République : carrefour Aristide Briand et picto vélo
- avenue de Koutiala : reprise du marquage central

Sécurisation aux abords des écoles

La Ville va également procéder à la reprise des passages piétons et lignes longitudinales devant les écoles Notre-Dame de l'Assomption, Molière, Point du Jour, Émile Dupont, Albert Camus, Jules Verne, ainsi que le lycée Alain (continuité cyclable). « En parallèle, nous

allons aménager devant l'école Robert Desnos un plateau ralentisseur doté d'un marqueur visuel spécifique » indique Mikaël Buffetaut, directeur du département Espace public et Cadre de vie à la Ville d'Alençon. « À l'avenir, cet aménagement pourrait être décliné devant d'autres écoles. »

Sécurisation générale

Les secteurs autour des lieux recevant du public et les carrefours à risque seront sécurisés par la reprise de passages piétons, lignes d'arrêt, Cédez-le-passage et rappel de la zone 30. « En zone 30, la vitesse réduite des véhicules rend compatible la traversée des piétons en tout point de la chaussée. En fonction de la configuration des lieux, nous procédons à un marquage au sol suggéré ou au contraire complet, avec des bandes au sol classiques. »

- rue Matignon : passage piéton devant la Halle au blé
- rue Candie : reprise de l'îlot avec le cheminement de la piste cyclable
- rue du 14^e Hussards : reprise des passages piétons

- rue des Sainfoins : effacement du marquage actuel en conformité avec la Zone 30
- rue de Villeneuve : retraçage des lignes d'arrêt
- rue Valazé
- rue Alexandre 1^{er}

Signalisation verticale

En matière de signalisation verticale, le programme prévoit l'installation de panneaux de rappel de la Zone 30 dans certains secteurs, ainsi que des panneaux indiquant les nouveaux doubles-sens cyclables au fur et à mesure de leur déploiement.



L'intelligence artificielle au service de la voirie

Pour surveiller l'état de la chaussée et détecter les défauts à réparer, la Ville d'Alençon s'est dotée du système Vialytics. Cet outil utilise l'intelligence artificielle pour qualifier l'état de la voirie et transposer sur une carte les zones les plus dégradées. Les infrastructures défectueuses, tels les panneaux de signalisation et les regards, sont également documentés.

L'inspection de la chaussée s'effectue à l'aide d'un smartphone fixé derrière le pare-brise d'un véhicule de la Ville. L'appareil capture une photo tous les quatre mètres, accompagnée d'une trace GPS et d'un horodatage. Les images sont ensuite analysées par un algorithme qui détecte automatiquement les dégradations présentes. Les données sont enregistrées sur une plateforme Web consultable à tout moment par les agents.

Précis et fiable, cet outil de gestion routière intelligente permet de cibler les interventions prioritaires, planifier les actions d'entretien et de maintenance et budgétiser les opérations.



PRIORITÉ À LA PRIORITÉ !

Dans la continuité de la mise en place de la zone 30, le régime de priorité à droite est progressivement mis en œuvre dans certains carrefours. Il y a quelques mois, les feux tricolores au croisement des rues Maréchal de Lattre de Tassigny et Grande Rue ont laissé place à un système de priorité à droite. Plus récemment, le chemin des Planches est également passé sous le régime général de priorité à droite. Un état des lieux est en cours pour définir les prochains secteurs concernés. « La priorité à droite participe à la modération des vitesses, car elle oblige les automobilistes à une plus grande vigilance aux abords des intersections » souligne Mikaël Buffetaut, directeur du département Espace

public et Cadre de vie à la Ville d'Alençon. « La priorité à droite offre également plus de fluidité aux cyclistes, qui gèrent leur vitesse sans avoir besoin de poser le pied à terre. »

Avant d'instaurer une priorité à droite, les services de la Ville étudient notamment le triangle de visibilité, périmètre exempt de tout obstacle visuel susceptible de nuire à la visibilité mutuelle des usagers. La densité du trafic est également analysée. « La priorité à droite n'est pas applicable partout. À titre d'exemple, elle n'est pas souhaitable sur un axe emprunté par les transports urbains, car cela remettrait en cause la régularité des bus. »



CINQ RADARS PÉDAGOGIQUES MOBILES

La Ville d'Alençon est équipée de cinq radars pédagogiques mobiles. Positionnés sur des supports alimentés par des panneaux solaires, ils permettent d'informer les conducteurs de leur vitesse, sans les sanctionner. « Ces dispositifs de prévention routière encouragent les automobilistes à conduire plus prudemment et à respecter la limitation de vitesse » indique Mikaël Buffetaut, directeur du département Espace public et Cadre de vie à la Ville d'Alençon. « Les appareils sont déplacés tous les trois mois, en fonction notamment des signalements de riverains. » Équipés d'un mode fantôme, ces radars pédagogiques collectent des données statistiques, même sans affichage pour les automobilistes. Sont recueillies des informations concernant la densité du trafic (dans les deux sens de circulation), la vitesse moyenne des véhicules, les excès de vitesse supérieurs à 20 km/h, l'homogénéité des comportements, etc. « La somme de ces critères permet de définir un niveau de sécurité de la rue et d'établir un plan d'aménagement » précise Mikaël Buffetaut. « Après la pose d'un ralentisseur ou un changement de régime de priorité, ces données permettent aussi d'évaluer l'impact des aménagements sur la vitesse. »



PISTES CYCLABLES : LES TRAVAUX 2025



La collectivité poursuit son programme d'aménagement de pistes cyclables, chaussées physiquement séparées du reste de la circulation. « L'objectif est de promouvoir l'usage du vélo en ville en offrant un niveau de sécurité maximal aux cyclistes » explique Mikaël Buffetaut, directeur du département Espace public et Cadre de vie à la Ville d'Alençon. « Le programme 2025 vise notamment à résorber les discontinuités qui compromettent la sécurité des cyclistes et qui les dissuadent de prendre plus souvent leur vélo. »

Des travaux sont programmés dans sept secteurs :

- rue Martin Luther King : du croisement de la rue de Villeneuve jusqu'à la rue de l'Élan – *Travaux réalisés*
- rue du Chemin de Maure : du croisement du boulevard Mézery jusqu'à la limite communale – *Travaux en cours, livraison en juillet 2025*
- carrefour des rues Ampère et d'Argentan : sécurisation de la traversée - *Travaux de juin à septembre 2025*
- rue Ampère : prolongement de la piste cyclable jusqu'à l'intersection avec l'avenue de Basingstoke – *Travaux de juin à septembre 2025*
- secteur Édith Bonnem : prolongement de la piste cyclable de la rue Honoré d'Estienne d'Orves jusqu'à la rue André Mazeline - *Travaux de juin à octobre 2025*
- carrefour avenue de Basingstoke : en prolongement de la rue Ampère (piste et bande cyclable) - *Travaux d'octobre 2025 à février 2026*
- avenue de Quakenbrück : du croisement de la rue Denis Papin au croisement de la rue de Verdun (piste et bande cyclable) – *Travaux de décembre 2025 à mars 2026*

2 000 000 €
C'est le montant total des travaux d'aménagement de pistes cyclables en 2025.

Stationnement vélo

Une offre de stationnement de qualité est essentielle pour favoriser la pratique du vélo au quotidien, car cela rassure l'usager et le protège contre le vol. Une commission voirie va se réunir pour arrêter les choix d'implantation de stationnement dans tous les quartiers, sous la forme de boxes sécurisés ou d'arceaux à vélo. Une concertation sera par ailleurs menée avec les établissements scolaires pour connaître leurs besoins.

VERS LA GÉNÉRALISATION DU DOUBLE-SENS CYCLABLE



Conformément au Code de la route, le double-sens cyclable est progressivement étendu dans les rues à sens unique aménagées en zone 30. Sa généralisation permet aux cyclistes :

- d'éviter les grands axes et de faire des détours, ce qui sécurise leurs trajets
- de favoriser leur sécurité en obligeant les automobilistes à ralentir
- de réduire les conflits avec les usagers des trottoirs, en leur permettant de circuler plus facilement sur la chaussée

Le double-sens cyclable permet aussi d'habituer les automobilistes à croiser les cyclistes, ce qui les rend plus attentifs. Compte-tenu de la bonne visibilité de chacun, la sécurité est considérablement augmentée, puisque les cyclistes voient les voitures arrivant de face et réciproquement.

Le déploiement du double-sens cyclable s'accompagne d'aménagements tels que le marquage au sol d'un couloir cyclable (picto vélo ou lignes séparatrices) et la mise en place d'une signalétique dédiée.

Les rues du Val Noble, Seurin, Sulpice, Notre-Dame de Lorette, Saint-Gilles, etc. ont été quelques-unes des premières voies aménagées.

« Potentiellement, il reste environ 80 doubles-sens cyclables à créer. Une vingtaine de rues ont été écartées, car jugées trop dangereuses » précise Mikaël Buffetaut, directeur du département Espace public et Cadre de vie à la Ville d'Alençon.

CIRCULER À TROTINETTE ÉLECTRIQUE : LES RÈGLES À RESPECTER

La mobilité des Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM), dont fait partie la trottinette électrique, est encadrée par le décret du 23 octobre 2019 modifiant le Code de la route. Cette réglementation précise où et comment l'utilisateur doit trouver sa place dans le partage de la voie publique, sans gêner ni mettre en danger les autres usagers. En cas d'infraction, l'utilisateur est amendable comme tout conducteur.

Âge minimum : il faut avoir au moins 14 ans pour avoir le droit de circuler à trottinette électrique.

Passager : le transport de passager est interdit. La trottinette électrique est un engin à usage exclusivement individuel.

Port du casque : le casque n'est pas obligatoire en agglomération, mais il est fortement conseillé. En cas d'accident, cela peut sauver une vie.

Casque audio : la loi interdit aux utilisateurs de porter des écouteurs ou un casque audio et d'avoir un téléphone à la main.

Limitation de vitesse : la vitesse maximale autorisée est limitée à 25 km/h. Les moteurs des trottinettes sont normalement bridés afin de ne pas dépasser cette vitesse.

Trottoir : il est interdit de rouler sur le trottoir. Il faut emprunter les pistes et bandes cyclables quand il y en a, ou bien circuler sur la chaussée.

Zone piétonne : sauf jours de marché, traverser une zone piétonne est autorisé, à condition de ne pas dépasser les 6 km/h.

Équipements : la trottinette électrique doit être équipée de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants, d'un avertisseur sonore et d'un système de freinage efficace et fonctionnel. Il est aussi conseillé de porter un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant.

Assurance : Il est obligatoire de souscrire une assurance responsabilité civile, pour les éventuels dommages causés à autrui. Assurer la trottinette en elle-même est vivement conseillé.



L'ESSENTIEL DU

45 154

LES PRIORITÉS :

- **Renforcement des services à la population**
(cadre de vie, offre de soins, sécurité, attractivité...)
- **Maitrise des charges**

DES ENGAGEMENTS :

- **Niveau d'investissement maintenu**
- **Maitrise des dépenses de fonctionnement**
- **Maintien des taux d'imposition**

FONCIER BÂTI

38,2%

Les taux d'

OÙ VA L'ARGENT ?

33 040 800 €
Pour le fonctionnement

● LES PRINCIPALES DÉPENSES :

Aménagement urbain, voirie, espaces verts et environnement, développement durable, habitat : **5 222 185 €**
Enseignement : **5 121 730 €**
Social (CCAS, santé) : **2 672 358 €**
Sport et culture : **3 336 192 €**
Actions commerciales : **634 330 €**
Sécurité, tranquillité publique, salubrité : **704 045 €**
Services généraux : **11 019 160 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 89 % du budget

12 113 575 €
Pour l'équipement & investissement

● LES PRINCIPALES DÉPENSES :

Autorisations de programme : **2 380 000 €**
dont **440 000 €** pour l'entretien de la voirie
Entretien des bâtiments : **1 050 000 €**
Ad'AP (mise en accessibilité) : **840 000 €**
Logistique : **50 000 €**
Subventions d'équipement : **780 275 €**
Investissements courants et nouveaux projets : **7 946 400 €**

14
pour

À noter

La subvention acco
et l'aide à l'installa

Comment se répartit le budget de la Ville par champs d'intervention :

Aménagement urbain,
environnement, développement
durable, habitat

Enseignement

Voirie

Sport

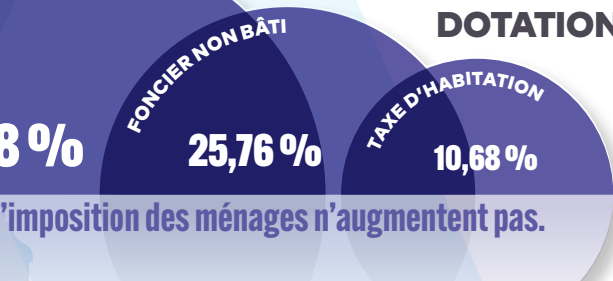


LE BUDGET 2025

4 375 €

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

IMPÔTS, TAXES, PRODUITS DES SERVICES, DOTATIONS ET PARTICIPATIONS, REDEVANCES, LOYERS...



L'imposition des ménages n'augmentent pas.

À noter

Le produit des impôts directs net par habitant est de 347 € contre 760 € pour les communes de même strate.

1 976 527 €

De subventions aux associations

- Sport : 793 277 €
- Culture : 447 750 €
- Politique de la Ville (actions en faveur des quartiers) : 440 000 €
- Vie associative : 113 150 €
- Scolaires : 84 750 €
- Personnel : 35 000 €
- Aide aux commerces : 30 000 €
- Jumelages : 19 000 €
- Social : 10 600 €
- Développement durable : 3 000 €

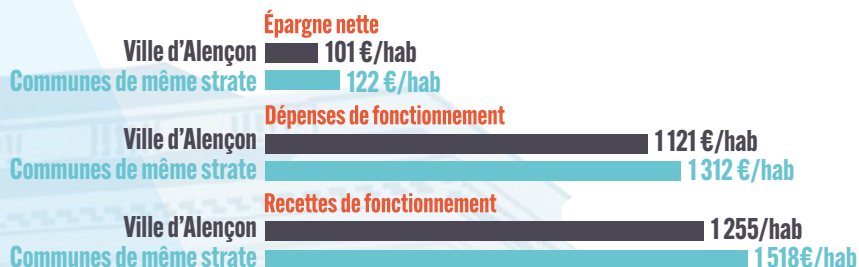
452 649 €

le CCAS

Le budget alloué à l'EPIC-Office de tourisme sera de 217 300 €
La création de nouveaux commerces s'élèvera à 60 000 €.

Comparatifs de données financières avec les communes de même strate

La bonne santé financière de la Ville se traduit par un encours de dette par habitant particulièrement faible : 312 € contre une moyenne de 836 € pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants.



(Sources : DGCL/Les Finances des collectivités locales 2023 et études Territoires & Finances 2024 AMF / La Banque Postale)



● Les Maires d'Alençon, de la Révolution française à nos jours

Jeudi 27 février dernier, le Maire d'Alençon Joaquin Pueyo a officiellement dévoilé la plaque commémorative, installée dans le hall de l'Hôtel de ville, en l'honneur des Maires d'Alençon, de la Révolution française à nos jours. Cet événement s'est tenu en présence de

nombreux élus, actuels et anciens, et notamment, d'Alain Lambert, Maire de 1989 à 2002, Christine Roimier, Maire de 2002 à 2008, Emmanuel Darcissac, Maire de 2017 à 2020.



● Défibrillateurs : ils vous aident à sauver des vies

47 défibrillateurs sont déployés sur le territoire de Ville et de la CUA. Utilisables par tout le monde en complément d'un massage cardiaque, ils augmentent considérablement les chances de survie lors d'un infarctus ou d'un arrêt du cœur.

Appeler le 15, masser, défibriller... Ces trois gestes, réalisés sans délai, ont le pouvoir de sauver des vies. Dans une situation d'urgence, il faut oser porter assistance plutôt que de ne rien faire (seule 1 personne sur 10 survit à un arrêt cardiaque si elle n'est pas assistée à temps, contre 3,5 si un geste est effectué). Vous êtes donc le premier maillon d'une chaîne de vie jusqu'à la prise en charge médicalisée. Les défibrillateurs sont là pour vous aider, et il n'est pas nécessaire d'être médecin pour les utiliser. Qu'ils soient automatiques ou semi-automatiques, il suffit de se laisser guider par l'assistance vocale. Ce sont les défibrillateurs qui établissent le diagnostic et qui décident de choquer ou non.

♥ ACCESSIBLES 24H/24

Installés de manière visible à l'intérieur ou à l'extérieur, accessibles en permanence, 47 de ces appareils équipent les sites et les établissements recevant du public (salles de spectacles, gymnases, musées, conservatoire, pôles de santé, pharmacies, camping...). La police municipale embarque également des défibrillateurs dans ses véhicules.

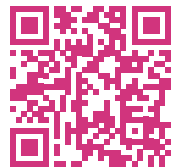
Ces équipements sont la propriété de la collectivité et l'entreprise DAJAC assure leur maintenance et le recensement des éléments à changer périodiquement (piles et électrodes). En 2025, les appareils de première génération (déployés avant l'obligation réglementaire de 2020) seront remplacés par de nouveaux défibril-

lateurs disposant d'un seul type d'électrodes pour les enfants et les adultes.

♥ LOCALISATION DES DÉFIBRILLATEURS

Tous les exploitants de défibrillateurs doivent désormais déclarer les données de leurs appareils dans la base nationale nommée Géo'DAE.

Pour trouver le défibrillateur le plus proche, il suffit de scanner ce QR Code ci-contre avec votre smartphone (géolocalisation activée).



Formation aux premiers secours

296 agents des 4 collectivités (Ville, CUA, CCAS et CIAS) sont formés aux premiers secours citoyens (PSC1). En 2024, 42 agents ont reçu la formation initiale et 16 ont suivi une formation dans le cadre du recyclage (mise à niveau). En 2025, 27 agents sont à ce jour inscrits pour une formation initiale, 165 agents suivront une formation dans le cadre du recyclage (dont 80 agents dans les métiers de la petite enfance).

Retrouvez toutes les infos santé sur www.alencon.fr, rubrique Mon quotidien > Santé

● Ne ratez pas l'actualité de la Ville d'Alençon !

À compter de mi-mai, la Ville d'Alençon vous propose de vous abonner gratuitement à sa nouvelle lettre d'info mensuelle. Elle vous permettra chaque mois de recevoir par e-mail un condensé des dernières actualités alençonnaises. Elle sera également composée d'une info à la une, d'un agenda, d'une rubrique "le saviez-vous ?", des dernières offres d'emplois

et d'un focus sur une publication partagée via les réseaux sociaux de la Ville. N'attendez plus pour vous abonner afin de ne plus rien manquer des événements, des nouveautés et des actualités de votre ville.

Pour s'abonner, rendez-vous sur le site de la Ville : www.alencon.fr



● **Rénovation de l'habitat :** de nouvelles aides possibles



Avec 371 logements rénovés ou améliorés et 103 logements vacants remis sur le marché, le bilan général des dispositifs Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et Opération programmée d'amélioration de l'habitat Renouvellement urbain (OPAH-RU), menées entre 2017 et 2024, est positif. Au total, près de 15 millions € de travaux ont été engagés, bénéficiant d'un peu plus de 4 millions € de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et près d'1,5 million € de subventions de la Ville d'Alençon, dont plus de

900 000 € pour des propriétaires bailleurs (travaux lourds, changement d'usage, travaux énergétiques). Pour l'avenir, les dispositifs ont été repensés. L'OPAH-RU est reconduite pour le secteur du cœur de ville jusqu'au quartier de la gare SNCF. Une nouvelle convention sur la période 2025-2029 a en effet été adoptée en mars dernier en conseil municipal. Les habitants en dehors du périmètre pourront néanmoins bénéficier d'un service de conseil et d'information sur leurs projets mais sans subvention de la Ville.

● **Urbanisme :** un patrimoine à protéger

Avec un patrimoine historique, culturel, architectural, urbain et paysager important (31 immeubles protégés au titre des monuments historiques), la Ville d'Alençon et la Communauté Urbaine d'Alençon, compétente en matière de documents d'urbanisme, entendent à la fois le protéger et le valoriser. Le classement de Site Patrimonial Remarquable (SPR), qui se substitue aux périmètres de protection des abords des monuments historiques, permet de préserver cette qualité patrimoniale avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans le périmètre du SPR, créé par arrêté ministériel de juillet 2022, un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) va proposer une "règle du jeu" partagée et connue de tous en amont des projets et des travaux. Par exemple, quels sont les éléments de décor de façade protégés ? Quels types de matériaux pour la restauration de la toiture ? Quel type et quelle teinte d'enduit ?

Le projet de ce PVAP, construit notamment avec l'Architecte des Bâtiments de France, devra recueillir un certain nombre d'avis puis sera



soumis à enquête publique avant d'être adopté. Il est mis à la disposition du public au fur et à mesure de son avancement. Les observations peuvent être recueillies sur les registres à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, par courrier ou par messagerie aux adresses suivantes :

Monsieur le Président
de la Communauté Urbaine
d'Alençon
Hôtel de ville - Place Foch
61000 Alençon

[concertation.patrimoine@
cu-alencon.fr](mailto:concertation.patrimoine@cu-alencon.fr)

● Risques majeurs : des conseils sur les conduites à tenir

Dans un guide sur les risques majeurs, la Ville d'Alençon informe la population des conduites à tenir si un accident ou un événement climatique survient.

Au total, 17 risques majeurs ont été identifiés, des inondations aux accidents de transport de matières dangereuses en passant par les tempêtes ou les épisodes de neige ou de verglas. Un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), destiné aux habitants, les présente, indique les consignes de sécurité à suivre et les bons réflexes à avoir, si l'un d'eux arrive. Depuis déjà deux magazines, nous passons en revue les risques et les conseils qui vont avec. Dans ce numéro, voici quelques règles à appliquer pour cinq nouveaux aléas.



QUE FAIRE EN CAS DE SÉCHERESSE :

- prendre des douches rapides (moins de 5 minutes) ;
- attendre que le lave-linge et le lave-vaisselle soient bien remplis pour les faire fonctionner ;
- installer des réducteurs de débit sur tous les robinets et dans la douche ;
- installer un récupérateur d'eau de pluie dans le jardin.



QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE :

- boire régulièrement de l'eau ;
- mouiller son corps et se ventiler ;
- éviter les efforts physiques ;
- maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit si les températures sont redevenues inférieures à celles de la journée ;
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.



QUE FAIRE EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN :

- détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés

- ou fissurés ;
- évacuer son logement pour sortir de la zone à risque après avoir coupé le gaz et l'électricité ;
- en informer les autorités ;
- emporter l'essentiel (papiers personnels...).



QUE FAIRE EN CAS DE POLLUTION DE L'AIR :

- privilégier les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- en cas de pic de pollution à l'ozone, limiter ses activités physiques et sportives intenses à l'extérieur et éviter de sortir durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum.



QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'ENGIN DE GUERRE :

- ne pas le déplacer ;
- prévenir la mairie, la gendarmerie ou la police qui avertira les autorités compétentes ;
- interdire à quiconque d'y toucher ou de s'approcher ;
- marquer l'emplacement de l'engin par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention des démineurs ;
- s'éloigner sans courir.

Retrouvez l'ensemble des consignes de sécurité dans le DICRIM, disponible sur le site www.alencon.fr et dans les accueils de la Ville.



● Budget participatif Nature en ville Une expérience couronnée de succès

La 1^{re} campagne du budget participatif "Nature en ville" se clôture ce printemps. 6 000 € ont été alloués à la réalisation d'équipements sélectionnés par les habitants. En mai, les derniers dispositifs pourront être récupérés pour les installer dans son jardin ou sur son balcon.

En septembre 2024, la Ville d'Alençon lançait son premier budget participatif "Nature en ville" à destination de tous les Alençonnais dès 11 ans. L'idée était de doter les participants d'équipements de leur choix afin de préserver ou d'encourager le retour de la faune et la flore chez eux. « Cette expérience est l'occasion de changer la représentation de la nature en ville, de recréer du lien entre les habitants et les animaux pour mieux protéger ces derniers » explique Étienne Lefebvre, coordinateur Vie Associative et Citoyenneté à la Ville d'Alençon. Après consultation des habitants sur l'équipement de leur

choix, s'est ouvert ce printemps la fabrication des dispositifs : nichoirs, jardinières, mangeoires pour oiseaux, gîtes à chauves-souris, kits d'observation d'insectes. Certains ont été fabriqués par les Alençonnais eux-mêmes lors des 5 ateliers animés par deux associations (la Régie des quartiers alençonnaise et Les Courts Circuits). Les autres participants pourront retirer en mai l'équipement qu'ils ont réservé. « Nous avons commandé un peu plus de dispositifs. Le surplus pourra être distribué lors des marchés du 13 et 15 mai (Perseigne et centre-ville) à ceux que l'opération intéresse », poursuit Étienne



Lefebvre. Cette 1^{re} campagne très positive permet d'entamer une 2^{de} saison : une réflexion est en cours pour définir les équipements "Nature en ville" à retenir pour la campagne 2025/2026.

*Le saviez-vous ?

La démarche "Nature en ville" engagée à l'échelle de la Ville d'Alençon depuis plusieurs années c'est aussi : une charte d'engagement pour la biodiversité, la gestion différenciée des espaces verts avec notamment du fauchage tardif, l'opération "Jardinons nos murs", la plantation d'arbres (d'essences locales ou résilientes), la préservation des mares... Retrouvez toutes les infos "Nature en ville" sur www.alencon.fr, rubrique Ma ville > Grands projets

● Déchets : permanences de distribution de sacs

Les sacs dédiés aux ordures ménagères et aux emballages pour les habitants collectés en porte-à-porte sont distribués gratuitement lors de permanences programmées entre mai et juin selon le calendrier suivant :

PARVIS DE LA HALLE AUX TOILES

Samedi 3 mai de 9 h à 13 h
Jeudis 15 et 22 mai de 9 h à 13 h
Mercredi 11 juin de 9 h à 13 h
Jeudis 5, 12, 19 et 26 juin de 9 h à 13 h

PARKING CENTRE SOCIAL ÉDITH BONNEM

Vendredis 16 mai, 6 et 20 juin de 15 h à 19 h

PARKING SALLE ARTOIS RUE DES FRÈRES NIVERD

Vendredis 16 mai, 6 et 20 juin de 9 h à 13 h

PLACE DU POINT DU JOUR À COURTEILLE

Samedi 10 mai de 9 h à 13 h
Jeudis 15 et 22 mai de 15 h à 19 h
Vendredi 30 mai de 15 h à 19 h
Mercredi 11 juin de 15 h à 19 h
Jeudis 5, 12, 19 et 26 juin de 15 h à 19 h

223 RUE DES TISONS (CÔTÉ PERSEIGNE)

Vendredis 23 mai, 13 et 27 juin de 9 h à 13 h

PARKING DU CIMETIÈRE RUE DU CHEMIN DE HAUT-ÉCLAIR

Vendredis 23 mai, 13 et 27 juin de 15 h à 19 h

Les habitants vivant en habitat vertical et équipés de bacs collectifs pour les ordures ménagères ne sont pas concernés et peuvent continuer à utiliser des sacs noirs.



À noter : Le service de collecte en porte-à-porte du jeudi 1^{er} mai ne sera pas assuré et les centres de valorisation seront fermés. La collecte d'emballages est reportée au vendredi 2 mai pour les zones A, D et E. La collecte d'ordures ménagères du vendredi 2 mai est reportée au samedi 3 mai pour les zones A, C et E. Les collectes des jeudis 8 et 29 mai et du lundi 9 juin seront assurées normalement mais les centres de valorisation seront fermés.

● Trophées du Commerce et de l'Artisanat Votez pour votre enseigne préférée

Pour mettre en valeur le commerce indépendant et de proximité, L'Orne Hebdo et actu.fr, en partenariat avec la Ville d'Alençon, organisent la première édition des Trophées du Commerce et de l'Artisanat. Les lauréats seront connus fin juin 2025.

6 catégories, 15 000 € de dotation, une campagne publicitaire pour les lauréats... La première édition des Trophées du Commerce et de l'Artisanat est bien lancée. Et c'est vous qui détenez la clé du palmarès. En effet, vous êtes appelés à voter pour votre commerce alençonnais préféré dans les 6 catégories suivantes :

- votre commerce d'équipement de la personne (ou prêt-à-porter) préféré ;
- votre commerce d'équipement de la maison préféré ;
- votre commerce café-bar-restaurant préféré ;
- votre commerce hygiène-santé-beauté préféré ;
- votre commerce de loisir préféré ;
- votre commerce coup de cœur préféré.

Pour donner votre suffrage du 28 avril au 6 juin, les modalités sont simples. Il suffit de voter en ligne en scannant avec votre smart-



phone le QR code ci-contre. Il sera également affiché dans les commerces et publié dans les éditions de L'Orne Hebdo. Jusqu'à la fin de l'opération, L'Orne Hebdo pré-

sentera chaque semaine la liste des commerçants inscrits dans chaque catégorie.



SOIRÉE DE GALA

Les Trophées du Commerce et de l'Artisanat seront remis aux trois premiers commerçants et artisans de chaque catégorie lors d'une soirée de gala programmée la dernière semaine de juin, en présence des élus et des partenaires de l'opération. À l'issue de cette soirée, L'Orne Hebdo publiera la présentation des lauréats dans chaque catégorie.

DÉCRYPTAGE



Romain Bothet, Maire-Adjoint en charge de l'Attractivité

« Après les aides aux commerçants, le financement des animations et du poste d'animateur, l'acquisition d'immeubles comme la Renaissance, les Trophées du Commerce et de l'Artisanat sont une nouvelle étape dans notre stratégie de soutien au commerce et de redynamisation du centre-ville. La ville d'Alençon représente plus de 300 commerces de proximité qui ont chacun leur identité, leurs produits phares et qui permettent le rayonnement du territoire. Les Trophées du Commerce et de l'Artisanat sont un évènement qui mettra en valeur l'économie locale et le professionnalisme des commerçants. Alors, à vos votes ! »



● Alençon au Salon de la Franchise

Le 17 mars dernier, la Ville d'Alençon était présente au Salon de la Franchise à Paris pour rencontrer les ténors du commerce franchisé, mais aussi les enseignes émergentes à la recherche de porteurs de projets. Thibault Deshais, chargé de développement Économie et Commerce, a présenté aux acteurs du secteur l'environnement commercial et le bassin

de consommation d'Alençon, son cadre de vie et son potentiel touristique, mais aussi les locaux disponibles... « *Qualité des contacts, échange de bonnes pratiques avec nos homologues, détection de projets... Nous tirons un bilan positif de notre présence sur l'espace dédié aux collectivités* », mesure Thibault Deshais.

● Boutique éphémère : de nouveaux locataires jusqu'à la fin de l'été

Située rue aux Sieurs dans le cœur d'Alençon, la boutique éphémère Le 20 accueille de nouveaux locataires pour le printemps et l'été.

Jusqu'au 5 juillet, le collectif d'artisans et de créateurs Il était une fois sera de retour dans cet espace de 100 m² où il a très vite trouvé ses marques et son public. Il remettra les clés aux artistes d'Estiv'Art qui prendront possession de la boutique du 8 juillet au 21 septembre (week-end des Journées européennes du Patrimoine). De nouvelles formes d'art seront à découvrir et les artistes présents auront plaisir à échanger avec le public.

Pour mémoire, la boutique éphémère relève du dispositif Action Cœur de ville.

Pour un loyer préférentiel de 400 € par mois, la Ville d'Alençon met à disposition des porteurs de projets (commerçants, créateurs, associations...) cet espace commercial et sa réserve, pour



une durée limitée à 2 ou 3 mois. d'électricité sont à la charge de la Les consommations d'eau et collectivité.

Pour proposer un projet ou connaître le calendrier des disponibilités, vous pouvez contacter le service Action cœur de ville au 02 33 80 87 32 ou par mail : actioncoeurdeville@ville-alencon.fr

● Aide à l'implantation commerciale : deux nouveaux projets bénéficiaires

La Ville d'Alençon soutient de manière volontaire les porteurs de projets qui souhaitent créer une activité commerciale en ville, notamment à travers l'AIC : l'aide à l'implantation commerciale.

Deux nouveaux commerces ont bénéficié de cette aide en début d'année. Le café Gamoji, qui propose rue aux Sieurs, un large choix de spécialités de café et des pâtisseries maison. Et le bar lounge L'Embuscade, rue de la Halle aux toiles, qui propose une ambiance intime, des soirées privées ou à thèmes.

Depuis 2018, l'AIC a accompagné 52 commerces pour un montant de 529 975 € apporté sous deux formes :

- 116 000 € d'aides à l'installation (2 000 € de subvention pour l'acquisition d'équipements, la pose d'une enseigne ou l'aménagement des locaux).
- 413 975 € sous forme d'aides au loyer (aide directe de la Ville).



Les marchés hebdomadaires maintenus les jours fériés

Bien que fériés, les jeudis 1^{er} mai (fête du travail), 8 mai (Victoire 1945) et 29 mai (Ascension) verront bien leurs marchés se dérouler place de la Magdeleine aux horaires habituels. Pour rappel, la Ville d'Alençon propose 4 marchés hebdomadaires : à Perseigne le mardi, en centre-ville les jeudi et samedi matin et à Courteille le dimanche.

● Un guide pratique pour les associations

Le guide pratique des associations a été conçu et réalisé par le service Politique de la Ville et Citoyenneté en collaboration avec tous les services concernés par l'accompagnement des acteurs associatifs. L'occasion de confirmer la dynamique du territoire qui compte près de 800 associations et des milliers de bénévoles.

Ce guide pratique éclaire sur l'accompagnement de la Ville en termes de vie associative, les démarches administratives à effectuer pour recevoir, les aides disponibles, demander du matériel et remplir les obligations légales : À quels services s'adresser pour demander une subvention ? Comment se protéger juridiquement, emprunter du matériel, louer une salle ou organiser un événement sur la voie publique ? « Cet outil



pratique détaille les informations disponibles sur le site de la Ville, notamment au sujet du portail des demandes de subventions en ligne, et des accompagnements des agents de la Maison de la Vie Associative (MVA) », explique Étienne Lefebvre, coordinateur Vie Associative et Citoyenneté à la Ville d'Alençon. Les associations seront prévenues par mail de sa disponibilité.

Maison de la Vie Associative,
25 rue Demées
Lundi de 13 h 30 à 17 h 30
Du mardi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
Tél. 02 33 80 87 60

● Vous avez entre 16 et 25 ans, vous avez un projet ? La Ville vous aide



Vous devez avoir entre 16 et 25 ans pour bénéficier du Fonds d'Initiatives Jeunes (FIJ). Votre projet doit être réaliste et bénéficier d'une manière ou d'une autre à la ville d'Alençon et à ses habitants. « Toutes les thématiques sont recevables, du développement économique à l'événementiel en passant par la lutte contre les discriminations ou le développement durable. Aucune limite n'est posée à la créativité. La campagne 2025 est entamée et les dossiers sont toujours recevables », précise Étienne Lefebvre, coordinateur Vie Associative et Citoyenneté à la Ville d'Alençon.

Chaque année, une dizaine de dossiers sont déposés et examinés par un jury présidé par Coline Gallerand,

conseillère déléguée en charge de la Jeunesse. Il se réunit trois fois par an (mars/avril, juin et novembre). Le FIJ bénéficie chaque année d'un budget global de 20 000 €. Chaque candidat peut recevoir au maximum 3 000 €, une somme qui ne doit pas être supérieure à 90 % du coût global du projet.

Ce dispositif très concret porte ses fruits si l'on en juge notamment la réussite du projet de Valentin Quiclet dit Oxeramik qui, après avoir été un des lauréats du Fonds d'Initiatives Jeunes en 2023, ouvre cette année sa boutique de céramique en centre-ville d'Alençon. Il avait un projet, la Ville l'a aidé. Pourquoi pas vous ?

EN PRATIQUE

Pour déposer une candidature, contacter le service Démocratie Participative en fournissant les éléments nécessaires au traitement du dossier : nom, âge, coordonnées et un résumé du projet sous n'importe quel format (texte, vidéo, audio, visuel...). Les candidat(e)s seront ensuite recontacté(e)s et, si les conditions sont remplies, un rendez-vous sera proposé pour constituer le dossier en vue de la préparation du jury.

Service Démocratie Participative
Tél. 02 50 90 42 05
democratie.participative@ville-alencon.fr

● Un bel été avec les Escapades alençonnaises

Les Escapades alençonnaises sont de retour avec 7 sorties proposées du 1^{er} juin au 14 septembre. Des parcs de loisirs, un zoo inédit, des sorties à la mer... Le programme se veut toujours aussi familial et s'intensifiera en juillet et août avec des sorties tous les 15 jours. Notez les nouvelles modalités d'inscription. Désormais, elles seront ouvertes le deuxième lundi précédant la sortie, soit 15 jours avant.

LES DESTINATIONS À DÉCOUVRIR :

1^{er} juin - Cabourg, station emblématique de la côte normande avec sa promenade Marcel Proust, son Grand Hôtel et son casino.

22 juin - Parc de loisirs Bayeux Aventure à Cussy (accrobranche, activités sportives, labyrinthe, espace aquatique...).

6 juillet - Deauville, les Planches sur la plage, le casino, les hôtels et les villas...

20 juillet - Houlgate, la plage mais aussi le *Festival de rue* (déambulations, échassiers, jonglerie, fanfare...).

10 août - Papéa Parc, au Mans. Plus de 40 attractions, un spectacle de cirque, des activités nautiques... Pensez à prendre votre maillot de bain !

24 août - Ouistreham et son immense plage de sable fin sur la Côte de Nacre.



© Sophie Fernandes Petitot

14 septembre - La Tanière, près de Chartres : 1^{er} zoo-refuge de France avec 600 animaux issus de sauvetages.

INSCRIPTIONS

Au CCAS,
24 place de la Halle au blé.
Tél. : 02 33 32 41 11
Dans les Espaces France services
à Perseigne et à Courteille

- Les lundi et mardi pour les Alençonnais bénéficiant du tarif réduit
- Le mercredi pour les autres Alençonnais
- Les jeudi et vendredi pour le public hors Alençon

TARIFS

- Pour les Alençonnais : plein tarif 8 €, tarif réduit 6 €
- Non Alençonnais : plein tarif 16 €, tarif réduit 10 €

● Voilà l'été, si on bougeait ?

Pour rompre l'isolement des seniors durant la période estivale et prévenir la perte de mobilité ou d'équilibre, la caisse de retraite AGIRC-ARRCO propose, en juillet et août, une action gratuite intitulée "Voilà l'été, si on bougeait". Cette année, la Ville d'Alençon a été retenue pour proposer ce programme composé de séances de marches collectives encadrées par des professeurs d'activités physiques adaptées. Ces derniers seront recrutés par le territoire.

Réunion d'information le jeudi 19 juin de 10 h à 11 h 30
salle de la Paix, avec une présentation en web
conférence animée par Julien Lepers.



© Adobe Stock

L'épicerie itinérante au plus proche des foyers modestes

L'épicerie itinérante de la Banque alimentaire de l'Orne stationne une fois par semaine, de 16 h à 18 h, à Perseigne le mardi, et en centre-ville le jeudi. Elle est accessible aux foyers alençonnais qui présentent un quotient familial CAF compris entre 500 et 750 (calculés par le CCAS sur le dernier mois précédant la demande), et qui ne peuvent pas s'inscrire dans les autres structures d'aides alimentaires.
Inscription au CCAS (voir coordonnées ci-dessus)

● Fête du sport : venez tester et inscrivez-vous !

Organisée par la Ville, la Fête du sport vous propose de venir à la rencontre des clubs et associations sportives samedi 28 juin de 14 h à 18 h (entrée libre et gratuite). Rendez-vous connu des Alençonnais, cet événement présente chaque année l'abondante offre sportive locale sous forme d'un village sportif constitué de stands sur lesquels on peut découvrir des démonstrations ou s'essayer à une nouvelle

activité. Chacun pourra tester de multiples pratiques sportives, individuelles comme collectives. Ce sera aussi l'occasion idéale, à la veille des vacances et avant le rush de septembre, de procéder sereinement à des inscriptions pour la saison 2025. Alors, avis aux amateurs, aux curieux, aux petits comme aux grands : rendez-vous au parc des Promenades qui se transformera en un grand terrain de sport !



● Critérium cycliste : ça va rouler vite et fort



Spectacle garanti le mercredi 25 juin dans les rues du centre-ville. De 20 h à 22 h, le critérium d'Alençon, l'épreuve cycliste amateur de l'Union Cycliste Alençon Damigny (UCAD), fait son retour sur le même parcours que l'an dernier. Le parcours offre virages, relances et montées qui promettent des émotions pour les spectateurs et des opportunités de dépassement pour les coureurs. Entre la rue Saint-Blaise (départ-arrivée), rue de la Pyramide, rue de la Demi-Lune, cours Clemenceau, place Poulet Malassis, rue des Marche-

ries puis rue Saint-Blaise, le parcours de 1,4 km sera à emprunter 50 fois pour un total de 70 km.

« Le retour en ville a beaucoup plu l'an dernier, c'est un beau circuit avec des coureurs toujours en mouvement », se félicite Daniel Colombu, le président de l'UCAD et organisateur de cet événement entièrement gratuit. Environ 70-80 coureurs, de niveau régional, sont attendus.

● Basket : une magnifique saison !

Sacrée performance pour les joueuses de l'USBDA Alençon 61 dans leur première saison en Ligue 2. Assurée de se maintenir dans l'élite, l'équipe de basket féminine aura réussi un superbe parcours et s'installe solidement au cœur de la Ligue 2 féminine. Les quatre matches joués au parc des expositions Anova, proposés par la Ville en accord avec le club, la Fédération et la CUA, ont fait le plein (près de 2 500 places), réalisant la plus grosse affluence du championnat. Avec la victoire contre Voiron le 29 mars dernier, l'USBDA va pouvoir jouer aussi les playoffs (rencontre des 8 meilleures équipes du championnat pour désigner le champion de France de Ligue 2).

Renseignements : www.usbda61.fr



● Sylvie Lestienne

Responsable du service des Archives

Ils sont rarement dans la lumière et pourtant ils sont indispensables. Dans l'espace public ou en coulisse, 1 200 agents de la Ville et de la Communauté urbaine d'Alençon travaillent quotidiennement pour vous offrir des services de qualité. Coup de projecteur sur Sylvie Lestienne, responsable du service des Archives.



"CCCC". La mission du service des Archives, situé cour carrée de la Dentelle, se résume à ces 4 C qui signifient : collecter, conserver, classer, communiquer.

Mais qu'est-ce qu'une archive ? Sylvie Lestienne se prête au petit jeu de la définition : « C'est un document papier ou une donnée numérique que nous recueillons pour sa conservation patrimoniale. Mais ce sont aussi tous les documents produits ou reçus par les services que nous conservons pendant une durée d'utilité administrative. Ils seront archivés définitivement ou détruits selon les critères fixés par les circulaires documentaires. Par exemple, en matière financière, nous conservons les documents comptables pendant 10 ans. Passé ce délai, nous pouvons les éliminer. »

PLUS DE 3 KM D'ARCHIVES

Photos, cartes postales, courriers, vidéos, CD-ROM... Peu importe le support, la date ou le lieu de conservation, un document original est toujours unique. Les archives entrent dans le service de deux façons. « Quand c'est par la voie ordinaire, nous mettons en place des tableaux de gestion par typologie de documents. Élimination, échantillonnage, conservation intégrale ? La question se pose pour chaque document. »

Les archives arrivent aussi par voie

extraordinaire. Notamment quand un particulier souhaite confier ses documents. « Nous recherchons en priorité ce qui se rapporte à l'histoire de la collectivité. »

PARTICIPER AUX COLLECTES NATIONALES

Dans le cadre de sa politique d'acquisition, quand un document intéressant est repéré dans une vente aux enchères, le service dispose d'un budget pour compléter les fonds publics. Et tous les ans, les Archives participent à la collecte nationale. « L'année dernière, année olympique, nous avons collecté sur le sport et reçu beaucoup de documents papier mais aussi des films des premières courses d'athlétisme filmées en Super 8. » Pour préparer une exposition présentée en 2026, une nouvelle collecte sera lancée cette année sur le bicentenaire de la photographie (voir p. 24).

UN MÉTIER DE RIGUEUR ET DE PASSION

Titulaire d'un Bac + 5 en archivistique, Sylvie Lestienne a été attirée à Alençon car la Ville s'est dotée d'un système d'archivage électronique dès 2014. L'attachée de conservation confesse un petit faible pour l'archivage numérique. Le service traite aujourd'hui plus

de données numériques que papier. « Pour éviter une détérioration des supports, nous répliquons les données en trois endroits différents. Et tous les 5 ans, nous faisons une migration car nous restons tributaires de l'évolution technologique de supports. »

Rattaché au département Vie culturelle et Tourisme, le service des Archives est mutualisé entre la Ville, la CUA, l'office de tourisme, le CCAS et le CIAS. Il demeure toutefois sous le contrôle technique et scientifique de l'État.

● Sylvie Lestienne est entourée de 5 agents affectés à l'archivage papier et électronique, à la gestion du portail numérique, au récolement (contrôle des collections), à la gestion de la salle de lecture, à la numérisation, aux opérations de valorisation et au secrétariat.

● Service des Archives
15 rue Jullien 61000 Alençon
Tél : 02 33 32 89 15
www.archives.ville-alencon.fr

Ouvert du lundi au vendredi,
de 13 h 30 à 17 h 30 et le
matin sur rendez-vous

● Un appel à collecte sur le patrimoine photographique

À partir du vendredi 9 juin, date de la Journée internationale des archives, le service des Archives municipales d'Alençon va participer à la grande collecte nationale sur le patrimoine photographique. Lancée pour un an par le ministère de la Culture, cette collecte sera menée dans le cadre du bicentenaire de la photographie, qui sera fêté en 2026-2027.

Vous possédez des photographies anciennes, des plaques de verre, des négatifs, des cartes postales ou tout autre document en lien avec la photographie sur le territoire de la CUA ? N'hésitez pas à contacter les archives municipales ! Le service pourra numériser certains de vos documents si vous souhaitez conserver les originaux. Les pièces collectées seront valorisées lors d'une exposition prévue en septembre 2026.



Photographie de famille, Louis Auguste Martin, [1877-1886]

Archives municipales, 15 rue Jullien - Tél. 02 33 32 89 15 - archives.municipales@ville-alencon.fr
Le service est ouvert du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30, le matin sur rendez-vous.



● Une lecture animée d'après Jean Giono

Au cours d'une longue promenade dans les Alpes-de-Haute-Provence, un homme rencontre un berger qui vit seul dans ce pays hostile et qui plante des arbres sans rien attendre en retour. Quelques années plus tard, apparaissent des forêts de chênes, de hêtres, de bouleaux, de frênes... L'eau est revenue. Les villages se repeuplent. La lande aride est devenue une terre pleine de vie. C'est cette histoire que raconte l'écrivain Jean Giono dans *L'Homme qui plantait des arbres*, fable écologiste et humaniste publiée en 1953. Benjamin Flao, scénariste et illustrateur de bande dessinée, et Clothilde Durieux, chanteuse, musicienne et comédienne, en ont fait un spectacle où cohabitent en simultané le dessin, le chant et la vidéo. Le réseau des médiathèques présentera ce spectacle le **vendredi 16 mai, à 18 h 30**, à la Halle aux toiles (gratuit, sur réservation).

Informations et réservations sur <https://mediatheques.cu-alencon.fr>

● Musique baroque par la Maîtrise du conservatoire

Le **samedi 17 mai**, la Maîtrise du conservatoire à rayonnement départemental de la CUA va investir la basilique Notre-Dame pour un concert de musique baroque italienne autour du *Stabat Mater*, oratorio composé par Antonio Caldara en 1726. Ce concert, qui sera interprété par une cinquantaine de chanteurs âgés de 11 à 17 ans et un ensemble instrumental de grands élèves du conservatoire, sera également constitué d'extraits du *Gloria* d'Antonio Vivaldi et du *Stabat Mater* de Jean-Baptiste Pergolèse,

ainsi que d'une sonate et chaconne du compositeur autrichien Johann Joseph Fux. Ce programme musical sera l'occasion de faire un lien artistique avec l'exposition temporaire *Créer pour Louis XIV. Dentelles de pouvoir*, présentée actuellement au musée des Beaux-arts et de la Dentelle.

Deux représentations à 18 h et 20 h
Durée : 1 heure
Entrée libre et sans réservation, dans la limite des places disponibles



Portrait d'Antonio Caldara

● La Nuit européenne des musées

À l'occasion de la 21^e Nuit européenne des musées, le musée des Beaux-arts et de la Dentelle ouvrira gratuitement ses portes le **samedi 17 mai, de 18 h à minuit**. Plusieurs animations rythmeront la soirée. Dans le cadre du dispositif national d'éducation artistique et culturelle "La classe, l'œuvre!", des élèves de 6^e et 5^e du collège Balzac interviendront de 18 h à 20 h. Les 6^e présenteront les masques qu'ils ont créés à partir de la collection Cambodge du musée. Les 5^e réciteront des poèmes autour de paysages picturaux de la collection Beaux-arts.

À partir de 20 h, une médiatrice du musée animera des visites focus de l'exposition temporaire *Créer pour Louis XIV. Dentelles de pouvoir* (15 min, toutes les demi-heures, dernière visite à 22 h 30).

À partir de 20 h également, le musée accueillera la compagnie de théâtre musical La Grande fugue. Une conteuse et un violiste interpréteront des fables de La Fontaine dans les salles des collections permanentes (15 min, toutes les demi-heures, dernière représentation à 22 h 30).

Plus d'infos sur <https://museedentelle.cu-alencon.fr>
Tél. 02 33 32 40 07

 Musée des Beaux-arts et de la Dentelle, Alençon



● L'exposition *Garbage Bodies* aux Bains-Douches

L'artiste et éditeur K. Desbouis, qui a reçu le soutien financier des Bains-Douches pour la publication de son magazine *Suckness*, a proposé d'exposer à Alençon une vingtaine d'œuvres du graphiste, scénographe et peintre austro-suisse Alfred Höfkunst (1942-2004). Ces pièces, qui font partie d'une série exposée en 1988 à Berne sous le titre *Garbage Body*, sont constituées de sacs poubelle sérigraphiés et mis en espace, formant comme des corps sculptés. Dans un style proche du pop art, l'artiste évoque avec humour et ironie la société de consommation,

le superflu, la production de masse et les stéréotypes sociaux. Méconnu en France, Alfred Höfkunst a été un ami proche du couple d'artistes Jean Tinguely et Niki de Saint-Phalle.

Exposition du vendredi 16 mai au samedi 13 juillet
Ouverture du mercredi au dimanche de 14 h à 17 h 30 (fermeture exceptionnelle du 4 au 8 juin)
<https://bainsdouches.net>

● Les rendez-vous à la Maison de la Vie Associative

● Du 19 au 31 mai, les œuvres réalisées lors de la 6^e édition de La Grande Lessive, qui s'est tenue le 20 mars dernier, seront exposées dans le hall de la Maison de la Vie Associative. Créés par les scolaires du quartier de Courteille et les adultes lors des ateliers organisés par les Ateliers du Centre d'Art, plus de 250 peintures, collages, dessins à l'encre de Chine, etc. seront présentés. Sur le principe de La Grande Lessive, les œuvres seront suspendues à de grands fils à l'aide de pinces à linge.

● Du 2 au 28 juin, l'association Patch'A va exposer ses patchworks, assemblage de morceaux de tissus de tailles, de formes et de couleurs différentes. Une bonne cinquantaine de pièces, réalisées à la main par les 17 adhérentes, seront présentées dans le hall. Cette exposition, qui marquera le 10^e anniversaire de l'association, aura pour thème les fleurs.



Maison de la Vie Associative
25 rue Demées
Horaires d'ouverture au public :
lundi de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

© Jules Viquesnel

● Les musiques de films à l'honneur à Anova

Deux concerts de musiques de films seront à l'affiche d'Anova le **dimanche 11 mai**.

● À 16 h, l'univers de J.R.R. Tolkien sera à l'honneur avec les partitions du *Seigneur des Anneaux* et du *Hobbit*, interprétées par un orchestre, un chœur et des invités vedettes. La voix de l'acteur Christophe Lee introduira les spectateurs dans l'univers musical de Tolkien.

● À 20 h, place au célèbre Hans Zimmer et autres compositeurs. Les musiques de *Dune*, *Le Roi lion*, *Pirates des Caraïbes*, *James Bond*, *Interstellar*, etc., seront interprétées par le Hollywood Film Orchestra, un chœur et des solistes vedettes. Des séquences de films, ainsi que des éclairages et des projections laser, rythmeront le concert.

www.anova-alenconexpo.com



● Un concert chansigné à La Luciole



© Naïade Plante

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'accessibilité, La Luciole programme un concert chansigné à chaque saison. Trois ou quatre personnes se relaient sur scène pour traduire les paroles des chansons en langue des signes. « *En amont, nous demandons aux artistes de nous fournir leurs textes pour que les chansigneurs et chansigneuses puissent travailler et mémoriser leur traduction* » explique Damien Ybert, chargé de la programmation des concerts Afterwork à La Luciole. « *Une rencontre est également organisée avec l'artiste pour éclairer les subtilités contenues dans les textes.* »

Le prochain concert chansigné aura lieu le **jeudi 15 mai, à 19 h**. À l'affiche : la chanteuse folk Karen Lano. Dans son dernier album, *L'Âge d'or*, elle tisse des mélodies aériennes où chaque note fait écho à des réflexions intimes et engagées. Elle y aborde des thèmes tels que la féminité, la sororité et la nature. « *L'univers de Karen Lano se prête parfaitement au chansigne. Cette dimension visuelle va apporter une émotion particulière au concert* » annonce Damien Ybert.

Gratuit et sans réservation, dans la limite des places disponibles.
www.laluciole.org

● Scène nationale 61 : en route vers la prochaine saison

Les traditionnelles Réunions Relais de la Scène nationale 61 auront lieu le **mercredi 28 mai** au théâtre d'Alençon. Enseignants, associations, comités d'entreprise, etc. découvriront en avant-première un aperçu de la programmation 2025-2026. La saison Jeune Public sera présentée à 17 h 15 et la saison tout public à 18 h 45 (horaires à confirmer).

La programmation de la prochaine saison sera mise en ligne dès le jeudi 19 juin.

Régine Montoya et toute l'équipe de la Snat61 dévoileront le programme complet lors du traditionnel Showtime, le **mercredi 3 septembre**, à 20 h, au théâtre d'Alençon. Comme chaque année, cette soirée conviviale et haute en couleur sera ouverte à tous (réservation fortement conseillée à partir de la fin août).

L'ouverture de la billetterie, en ligne et au guichet, aura lieu les samedi 6 et dimanche 7 septembre.



© 2M-Productions

La saison débutera le lundi 29 septembre avec *Fête des mères*, la pièce de théâtre tragi-comique inspirée

d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, d'Adèle Royné.

www.scenenationale61.com

● Ciné-Cité fête la musique de film

L'association Ciné-Cité et la chorale condéenne À portée de voix vous convient à une soirée autour de la musique de film le **lundi 23 juin**, à 20 h 30, au cinéma Planet'ciné. Dirigé par Hélène Montébran, le chœur interprétera des chansons de films incontournables : *Le Tourbillon de la vie*, *Porque te vas*, *Les Moulins de mon cœur*, *One hand, One heart*, *Banana Boat Song*, etc. La soirée se poursuivra par la projection du film documentaire *Il était une fois Michel Legrand*, de David

Hertzog Dessites. Sorti en décembre 2024, le film entrelace deux lignes directrices : d'un côté la biographie musicale de Michel Legrand, de l'autre des images inédites filmées pendant les deux dernières années de sa vie.

Tarif adhérent : 7 €, réduit adhérent : 5 €, non adhérent : tarif en vigueur au cinéma

📍 CinéCité61



● Spectacle de magie à Chapêlmêle

Du 28 avril au 4 mai, la compagnie mancelle Le 9 dans l'œuf est accueillie en résidence à Chapêlmêle pour préparer son spectacle de magie *SpéciMen*. Interprété notamment par l'artiste-magicien Filipe Matos, un Québécois plus connu sous le nom d'El Mago Mato, ce divertissement interactif et familial met en scène deux savants qui reviennent du futur (2048) pour analyser les êtres humains d'aujourd'hui. Ils testeront les capacités des spectateurs avec des expériences aussi captivantes que déroutantes... Le spectacle traite de l'influence croissante de la technologie sur notre humanité, son intrusion dans nos vies privées et les conséquences que cela engendre : la manipulation de masse et la désinformation. Une sortie de résidence (représentation publique) aura lieu le **samedi 3 mai**, à 20 h. Entrée gratuite et sans réservation, participation au chapeau pour les artistes.

<https://chapelmele.com>

● Guinguette des Courts Circuits



La saison 6 de la Guinguette de l'association Les Courts Circuits va démarrer le samedi 24 mai. Tous les samedis soir jusqu'au 12 juillet (à l'exception du 21 juin), la fête se déroulera dans la cour de l'ancienne école des Petits Châtelets. Puis du mardi 16 au dimanche 20 juillet, la Guinguette investira chaque soir la cour Bernadette et Jean Mars

pour animer le village des Échappées Belles. Les soirées en centre-ville seront gratuites et ouvertes à tous. Celles aux Petits Châtelets seront sur adhésion unique pour toutes les dates (adhésion possible sur place).

« Comme chaque année, la programmation musicale sera très éclectique, avec du rock, du jazz, de la pop, du ska

punk, de la musique brésilienne, de la chanson swing, etc. » détaille Florent Catteau, président des Courts Circuits. « La restauration sera assurée par des food-trucks locaux. »

www.les-courts-circuits.fr

📍 Les Courts Circuits



● Venez chiner le 1^{er} mai !

La 42^e édition de la Brocante de Lancrel se tiendra comme chaque année le jeudi 1^{er} mai cour Bouilhac et cour carrée de la Dentelle. Une cinquantaine d'exposants, brocanteurs professionnels et particuliers, et plusieurs milliers de visiteurs sont attendus. L'affiche a été réalisée par Rose, une jeune artiste de 13 ans, qui exposera ses œuvres et productions. Une tombola, accessible en ligne (QR code ci-contre), est organisée au profit d'écoles du

quartier pour l'achat de matériels pédagogiques. Possibilité de se restaurer sur place (buvette). Côté animations, les organisateurs prévoient un orgue de barbarie, des clowns, une fanfare et une exposition de voitures anciennes.



● Col'Orne, pour les marcheurs ou les coureurs

L'association des étudiants en pédicure-podologie de l'IFRES d'Alençon Les Pieds Ornaïs, organise le jeudi 15 mai prochain la 6^e édition de Col'Orne. Selon les envies, les participants peuvent réaliser la boucle de 2,5 km en centre-ville à pied ou en courant (2 fois le parcours pour un total de 5 km). Des projections de poudres multicolores (fécule de maïs) sont programmées au passage des participants dans le parc des Promenades.

Cette manifestation festive et colorée n'est pas chronométrée. Un stand avec goûters et boissons est prévu.

Les inscriptions peuvent se faire sur le site internet ou sur place.



Départ 18 h du parc des Promenades - Tarifs 10 €, 7 € - de 8 ans
Inscriptions sur www.klikego.com - Facebook Les Pieds Ornaïs @lespiedsornais

● Marche des Fiertés



L'association Orn'en Ciel, organisatrice de la 7^e Marche des Fiertés, ouvrira le village des associations au parc de la Providence le samedi 14 juin dès 14 h. Le défilé, moment de convivialité et de visibilité des personnes LGBTQIA+ sera lancé vers 15 h. Au retour parc de la Providence, les participants et le public pourront assister jusqu'en soirée à des concerts, performances de Drag. « *La Pride d'Alençon accueille tous et toutes, dans leur diversité, leur unicité pour partager ce moment de convivialité* », confirment les organisateurs. Restauration et buvette sont prévues sur place.

● Hippodrome, les prochains rendez-vous

La société des courses d'Alençon fêtera cette année son 140^e anniversaire. Une longévité qui en fait une des plus anciennes sociétés de France. La piste en herbe de 1 200 m située dans un environnement verdoyant de 13 ha est très appréciée par les professionnels du trot. Deux réunions sont à venir : les dimanches, 11 mai et 1^{er} juin. En moyenne neuf courses sont inscrites au programme de chaque réunion.

Hippodrome d'Alençon,
104 rue d'Argentan
Ouverture des portes de l'hippodrome (restauration) à 12 h
www.hippodrome-alencon.com

● La Ludothèque fête le jeu

Le samedi 24 mai, le centre social de Courteille, sa Ludothèque et ses adhérents, organisent, en collaboration avec les autres centres sociaux de la Communauté Urbaine, leur 4^e Fête du Jeu. Elle aura lieu cette année au parc des Promenades. Activités manuelles et créations, bridge, bulles géantes, échecs, escape game, escrime, tir à l'arc, trolball, jeux d'éveil, de construction, de rôle, de société... les animations proposées par les différents partenaires et prestataires seront nombreuses. Les animations sont gratuites et ouvertes à tous : non-joueurs, débutants, initiés et même experts !



Samedi 24 mai de 13 h à 19 h - Parc des Promenades - Entrée Libre

Retrouvez en temps réel tous les événements et les conditions d'accès sur les sites internet de la Ville et de la CUA : www.alencon.fr, www.cu-alencon.fr et sur les pages Facebook de la Ville et de la CUA.

Annuaire

Mairie

Hôtel de Ville
02 33 32 40 00
www.alencon.fr

Déchets Ménagers

N° vert : 0 800 50 89 81

Voirie, propreté des rues

N° vert : 0 800 610 610

Centre communal d'action sociale

02 33 32 41 11

Maison des Initiatives Citoyennes à Perseigne

02 33 32 41 67

Maison des Initiatives Citoyennes à Courteille

02 33 80 49 00

Maison de la Vie Associative

02 33 80 87 60

Espace France services à Perseigne

02 33 29 70 06

Espace France services à Courteille

02 33 80 87 47

Police municipale
02 33 82 67 23

Espace Internet
02 33 32 40 33

Centre Municipal de Santé
02 33 80 32 44

Santé

Gardes infirmiers
(sous réserve de modification)

MAI

Judi 1^{er} mai
FERRAO Lore
Alençon – 02 33 28 61 78

Dimanche 4 mai
FRESCO Marianne
Alençon – 07 60 96 70 26

Judi 8 mai
GOUBAUD Alexandra
Condé-sur-Sarthe
– 02 33 81 91 55

Dimanche 11 mai
GUEN MAIRE Stéphanie
Hesloup – 02 33 32 20 49

Dimanche 18 mai
GUILLO Noémie
Alençon – 06 77 30 78 46

Dimanche 25 mai
JUIGNET PICHARD
Nadine
Radon – 06 78 50 56 07

Judi 29 mai
LEFRANCOIS Céline
Alençon – 06 28 05 03 99

JUIN

Dimanche 1^{er} juin
LEMOINE Sophie
Alençon – 06 82 89 94 57

Dimanche 8 juin
LEVERRIER Stéphanie
Alençon – 02 33 26 96 37

Lundi 9 juin
LOISEAU Caroline
Saint-Germain-du-Corbéis – 06 83 18 38 89

Dimanche 15 juin
MARCHAL Sabrina
Saint-Paterne
06 80 20 70 90

Dimanche 22 juin
MARGUERITE
DANO Audrey
Hesloup – 06 32 56 02 33

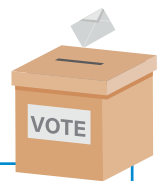
Dimanche 29 juin
MARTIAL Sébastien
Damigny – 02 33 31 82 91

Pharmaciens

Composer le 32 37
(0,34 € l'appel)
pour connaître
la pharmacie de garde

Médecins

Composer le 116 117
pour joindre un médecin
généraliste de garde
en Normandie (soir,
week-end et jours fériés)



Inscription sur les listes électorales

Vous avez emménagé à Alençon ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales, auprès du service État-civil ou via le portail de services en ligne accessible depuis le site www.alencon.fr. Si vous avez changé d'adresse en restant sur Alençon, vous devez également effectuer ces démarches afin d'être inscrit dans le bureau de vote qui correspond à votre nouveau domicile. À noter : l'inscription est automatique pour les jeunes l'année de leur majorité, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen et de ne pas avoir déménagé.

Renseignements au
02 33 32 40 00

ESPACE INTERNET

Accès wifi gratuit

8 postes multimédias

> Possibilité d'imprimer et de scanner en quantité limitée

Des animateurs

> À votre disposition pour vous accompagner

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

1^{er} étage de la Halle au blé (avec ascenseur)
Rue des Filles Notre-Dame, Alençon
02 33 32 40 33 - Espace_Internet@ville-alencon.fr



Hôtel de Ville - Place Foch - CS 50362 - 61014 Alençon Cedex - www.alencon.fr
Directeur de la publication : Joaquim Pueyo, Maire d'Alençon, Président de la Communauté Urbaine
Rédactrices en chef : Soazig Joubert, Céline Courtin
Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro : Alban Désile, Aprim, Lucie Bobet, Stéphanie Cantin, Adeline Cordier, Marianne Deligné, Inès El Baz Devaux, Marie Gelé, Sara Kemari
Crédits photographiques : service Communication, Olivier Héron / David Commenchal, sauf mention contraire
Réalisation : Service Communication, Ville d'Alençon / Mise en page : Didier Birée
Impression : magazine gratuit imprimé à 18 000 exemplaires par L'Artésienne. Papier et encres écologiques



ENGAGÉS À VOS CÔTÉS

Notre action quotidienne est au service des habitants. Elle est empreinte de solidarité et veut vous donner les réponses que vous attendez.

Nous faisons tout pour répondre aux besoins du quotidien, qu'il s'agisse d'investir dans des équipements permettant d'améliorer l'offre de santé (PSLA du centre-ville), de dynamiser notre territoire (soutien au commerce, rénovation des logements, animations, Renaissance, Office du tourisme, Sept colonnes...), ou d'assurer la tranquillité publique (caméras de vidéo-protection, renfort de la police municipale).

Nous tenons aussi à ce que chacun puisse disposer d'une qualité de vie de proximité, c'est le but des travaux de végétalisation et de modernisation de la Place Édith Bonnem qui s'engagent ce printemps. C'est aussi le cas du projet de végétalisation de la Place Foch que nous portons.

Certains pourront dire que les projets prennent du temps. Cette temporalité nous l'assumons, car elle repose sur deux choix.

Tout d'abord, celui de la concertation. L'implication des habitants est indispensable pour aboutir à des changements répondant aux attentes. C'est pourquoi nous organisons des temps d'échange avec les Alençonnais. Nous nous y étions engagés.

Second choix, celui de ne pas reporter les investissements dans certains domaines, mais de mener de front les différents chantiers. Il n'est pas concevable de choisir entre la santé et le dynamisme commercial, de sacrifier les animations qui fédèrent, à la mise en valeur de notre patrimoine (et inversement).

Tout cela, nous le faisons dans un cadre budgétaire contraint qui demande à ce que nous ayons la connaissance la plus fine des possibilités d'agir. C'est pourquoi les études et la planification sont gages d'investissements adéquats et réfléchis.

Ce choix nous l'assumons, c'est celui de ne sacrifier personne et d'agir pour toutes et tous.

**Les élus du groupe
Ensemble Alençon 2020**

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT PRÉ-ÉLECTORAL QUI NE DUPE PAS

Lors du débat d'orientation budgétaire, notre groupe pointait « une tribune permettant de communiquer sur ce qui ne sera pas mis en place » !

En effet, les annonces de la municipalité actuelle laissent régulièrement rêveur. Lorsque les chiffres des réalisations sont donnés, nous ne rêvons plus. En 2024, nous avons le médiocre mais meilleur taux de réalisation en 3 ans : 39%. Nous pourrions conclure que plus de la moitié des annonces comme des aménagements de pistes cyclables ne sont pas suivis d'exécutions.

Concrètement, en investissement, la majorité nous propose 8 millions de dépenses d'équipements (sans les autorisations de programme) : 1,5 M€ pour la place Foch et 3,5 M€ pour le plan vélo. Il paraît peu probable qu'elles voient le jour dans l'intégralité des crédits inscrits compte tenu de leurs avancées concrètes.

Certains investissements comme ceux de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments municipaux pourraient nous réjouir car ce sont des investissements vertueux, mais d'autres collectivités se sont préoccupées de ce type de travaux depuis une dizaine d'années, il est temps d'agir !

Nous avons pris du retard dans d'autres domaines : routes dégradées, gymnases désuets, complexe sportif et théâtre promis non réalisés, et notre bâtiment emblématique : La Halle au Blé : abandonnée. Elle prend l'eau depuis des années, la municipalité fait des études et rien n'avance concrètement.

Pour jeter de la poudre aux yeux quelques places disséminées dans l'ensemble de la ville verront des travaux. Essayerait-on de faire oublier ces 5 ans de quasi non-réalisations ?

**Alençon Autrement
Sophie Douvry
Philippe Drillon
Patricia Boissard
Jean-Louis Galodé**

• Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et aucunement la rédaction d'Alençon Magazine.

BUDGETS DE LA VILLE D'ALENÇON ET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON (CUA) : UN ENJEU FISCAL COMMUN

À un an des élections municipales, outre le renouvellement des élus locaux, c'est aussi de l'avenir de notre grand ensemble communautaire dont il sera nécessairement question. Nombre de compétences locales relèvent de la CUA : eau, assainissement, enlèvement des ordures ménagères, zone d'activités, infrastructures culturelles et sportives (centre aquatique, conservatoire...) restauration scolaire, éclairage public.

Au fil des années et des réformes publiques, le lien entre les compétences d'une commune et celles de l'intercommunalité ont évolué, et pour notre territoire, les élus communautaires, de longue date, ont choisi d'en confier un maximum à la CUA, faisant d'elle la communauté urbaine la plus intégrée de France.

Or, ce choix politique et ce surcroît de compétences ont des conséquences en terme de charges et d'équilibre budgétaire pour la CUA.

C'est pour l'essentiel par l'augmentation des impôts locaux, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe GEMAPI, taxes qui pèsent principalement sur les propriétaires.

Notre groupe, dès le début du mandat, en 2020, a posé la question des compétences et de la gouvernance de la CUA, qui ne laisse pas suffisamment de place aux initiatives individuelles et à la pluralité des points de vue. Nous avons mis en garde contre la facilité du recours à la fiscalité, en vain.

À ce jour, une première réflexion accompagnée par un cabinet externe a été engagée pour examiner objectivement tous ces points. Elle arrive bien tardivement et ne concerne à ce stade que les élus et pas les habitants.

Mars 2026 devra être l'occasion de se poser collectivement la question de ce que nous voulons que fasse notre commune, à quel prix et avec quelle autonomie ?

Y compris pour notre ville, qui oscille entre deux positions, ceux qui pensent qu'elle bénéficie largement de ce modèle, et ceux qui pensent au contraire qu'elle est la grande perdante au profit des autres communes. La transformation souhaitable se trouve dans l'équilibre des compétences de chacune des collectivités et leur prise en charge financière à due concurrence et dans une harmonisation territoriale, voire de futurs regroupements... C'est au cours du prochain mandat 2026/2032 que se jouera l'avenir de nos territoires.

Marie Béatrice LEVAUX
Ludovic ASSIER
Lucienne FORVEILLE
« L'union fait notre force »

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

À un an des municipales, nous voulons exprimer un de nos regrets. En tant qu'élus, nous attendions une gestion transparente, efficace et visionnaire des affaires de la Ville. Force est de constater que nous ne l'avons pas obtenue.

Tout d'abord, nous déplorons un manque d'information claire sur les projets en cours et à venir. Tous les élus ont le droit de savoir en amont quels sont les projets prioritaires, leur état d'avancement, et les ressources allouées. Pour ne pas alourdir les séances du Conseil, nous sommes souvent contraints d'interpeller les élus en charge des dossiers. Si certains répondent, et nous les en remercions, d'autres ne le font pas.

Par ailleurs, nous tenons à souligner l'absence de vision globale et à long terme de la majorité. Les projets semblent être menés au coup par coup, sans une stratégie cohérente et intégrée. Beaucoup d'entre eux ont été abandonnés sans explication. Nous n'avons pas vu se dessiner un plan stratégique qui aurait défini des objectifs à long terme et les moyens de les atteindre.

La mobilité douce est emblématique de ce manque de vision : les sommes allouées à des projets sont reconduites année après année sans que les réalisations ne voient le jour. Alors que les enjeux environnementaux sont de plus en plus pressants, notre commune semble naviguer à vue. Il aurait été essentiel qu'une feuille de route claire pour amplifier les économies d'énergie, créer un plan d'adaptation au changement climatique (tendance actuelle de 4° en 2100) et promouvoir les énergies renouvelables, soit partagée. Faute de projection rigoureuse, de portage politique et de mobilisation, nous sommes bien loin du compte.

Pour une Gauche Unie Écologique et Solidaire
Pascal Mesnil et Marie Noëlle Vonthron

JARDINS DE PIERRES, PIERRES DE JARDINS

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

7 & 8 juin

2025

Alençon

Parc des promenades

Samedi 10h-20h
Dimanche 10h-19h

22^E ÉDITION

Animations | Concerts
Expos ventes

www.alencon.fr
www.rendezvousauxjardins.fr

Soutenu par


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



 **Ville
d'Alençon**